



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2017



Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers

Directeur de la publication : Gilles SPINELLI

Rédaction et conception : SMET Meuse

Illustrations et crédits photos : ADEME - SMET Meuse - Codecom du Val de Meuse Voie Sacrée

Etabli conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public  
d'élimination des déchets ménagers



## SOMMAIRE

PRESENTATION DU SMET .....	3
LES OBJECTIFS .....	3
LES COMPETENCES .....	4
LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION .....	4
LE TERRITOIRE .....	4
FOCUS SUR LE PERIMETRE D'ACTION DU SMET .....	5
ORGANISATION .....	6
ORGANES CONSULTATIFS ET DECISIONNELS .....	6
LE PERSONNEL .....	7
LE FINANCEMENT .....	8
ÉTUDES .....	9
DES SOLUTIONS D'OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DES DECHETERIES .....	9
LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES OMR .....	10
LA GESTION DES RECYCLABLES SECS .....	11
LE RESEAU DES DECHETTERIES .....	13
TRANSPORT ET TRAITEMENT HORS FILIERES REP .....	14
LES FILIERES A RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS (REP) .....	17
BILAN GLOBAL DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES .....	19
LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION .....	22
LES ELEMENTS FINANCIERS .....	25
BILAN FINANCIER 2017 .....	27
FOCUS SUR LES AIDES PUBLIQUES ET LES SOUTIENS REÇUS .....	27
LES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES .....	28
LES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2017 .....	28
GLOSSAIRE .....	32



## PRÉSENTATION DU SMET

Le Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse est une structure qui permet à des collectivités de s'associer entre elles ou avec des établissements publics.

Créé en juin 2014, le SMET est né sous l'impulsion du Département de la Meuse, et grâce à la volonté d'élus locaux. Le siège social du SMET se situe dans la commune de Dieue-sur-meuse, à 15 km au sud de Verdun.

## LES OBJECTIFS

Le SMET a pour objectif de fédérer les collectivités meusiennes en vue de :

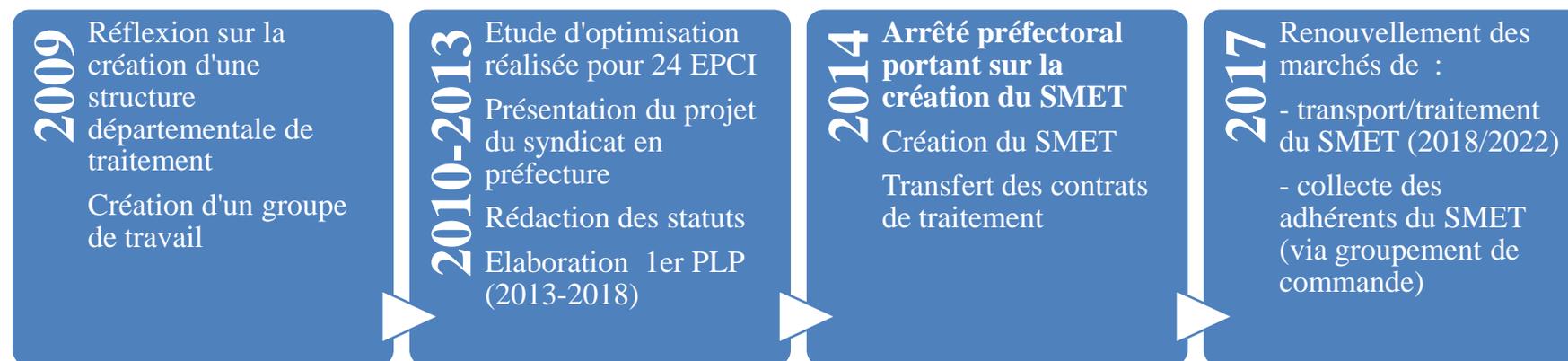
Développer la concurrence pour les marchés de traitement des déchets

Optimiser les solutions de traitement des déchets

Maîtriser les flux et leurs coûts

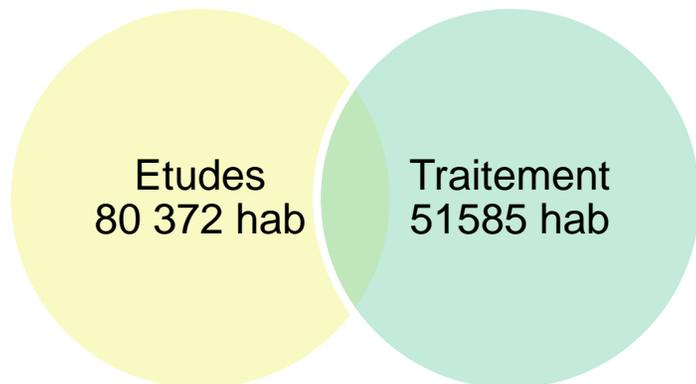
Mener des études visant à optimiser les techniques actuelles de collecte et de traitement des déchets

Aider les collectivités à répondre aux demandes du Grenelle de l'Environnement



## LES COMPÉTENCES

Les collectivités peuvent adhérer à l'une ou plusieurs des compétences suivantes :



La compétence **Etudes** porte sur l'innovation et l'optimisation des techniques de collecte et de traitement des déchets.

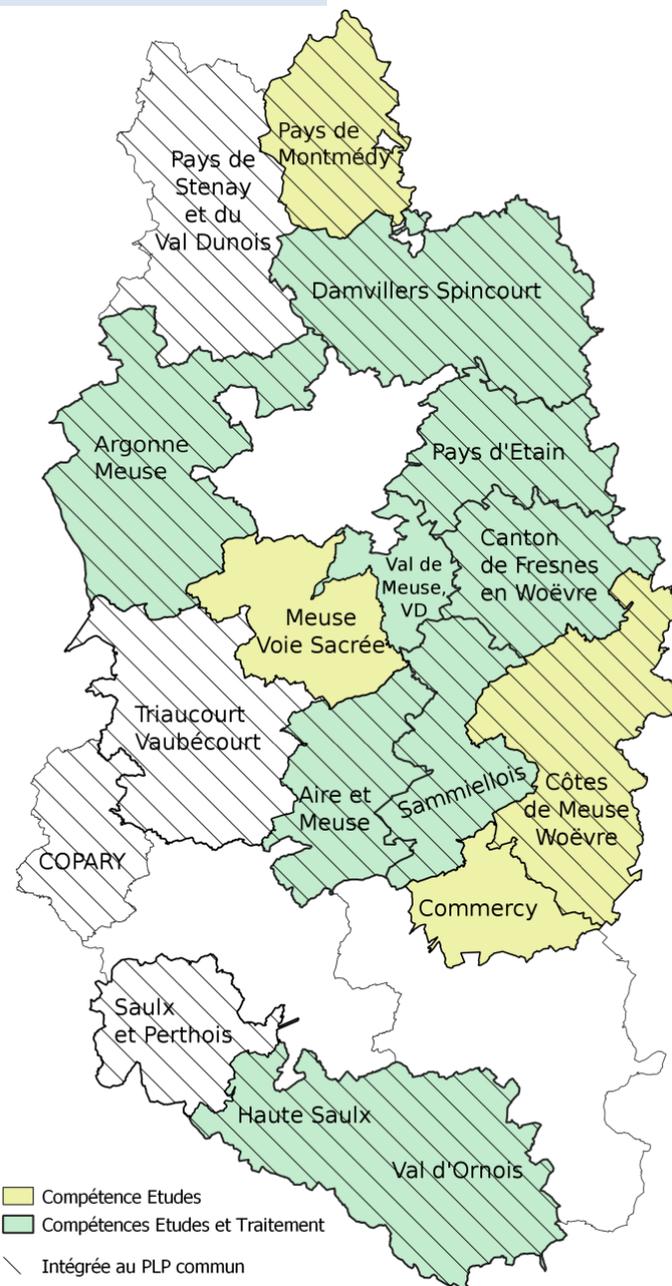
Avec la compétence **Traitement**, le SMET a pour objectif de développer la concurrence afin de maîtriser les coûts pour les marchés de collecte, de transport et de traitement des déchets.

## LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION

Indépendamment de ses compétences, le SMET s'est engagé auprès de l'ADEME pour 5 ans à porter un Programme Local de Prévention (PLP) pour le compte de 17 ex-collectivités. L'objectif est d'aider les collectivités à répondre aux demandes du Grenelle de l'Environnement. Les EPCI adhérant au PLP n'ont aucune obligation d'adhésion au SMET, ainsi 6 EPCI adhèrent au programme mais pas au syndicat.

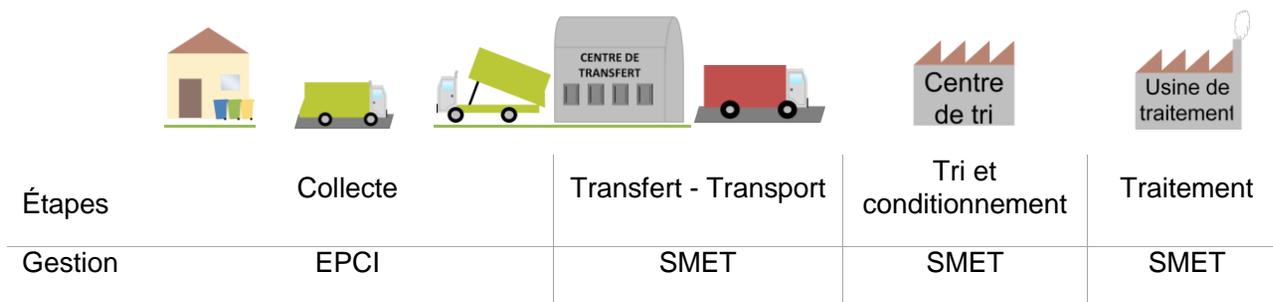
## LE TERRITOIRE

Au total, 112 203 habitants sont concernés par les actions menées par le SMET Meuse (Source INSEE 2015).



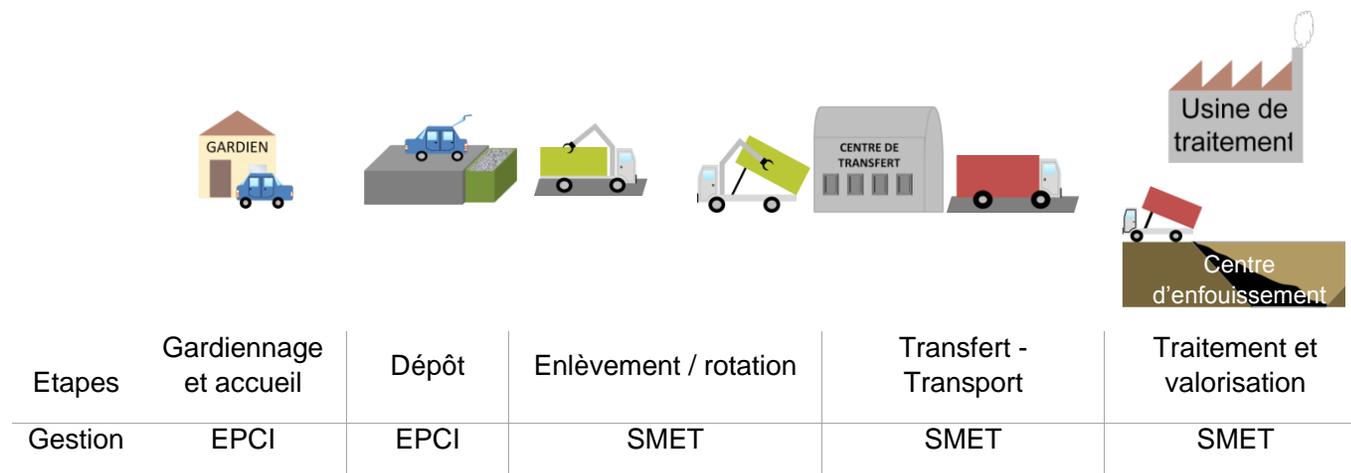
## FOCUS SUR LE PÉRIMÈTRE D'ACTION DU SMET

Dans le cas des déchets ménagers (OMR ou recyclables secs hors verre) :



A noter qu'en point d'apport volontaire, la collecte des recyclables est gérée par le SMET.

Au sein d'une déchetterie :



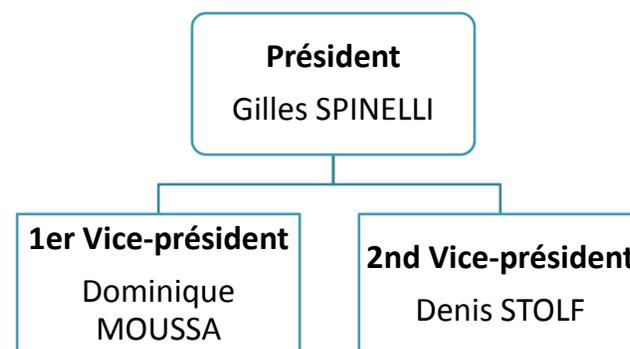
## ORGANISATION

### ORGANES CONSULTATIFS ET DÉCISIONNELS

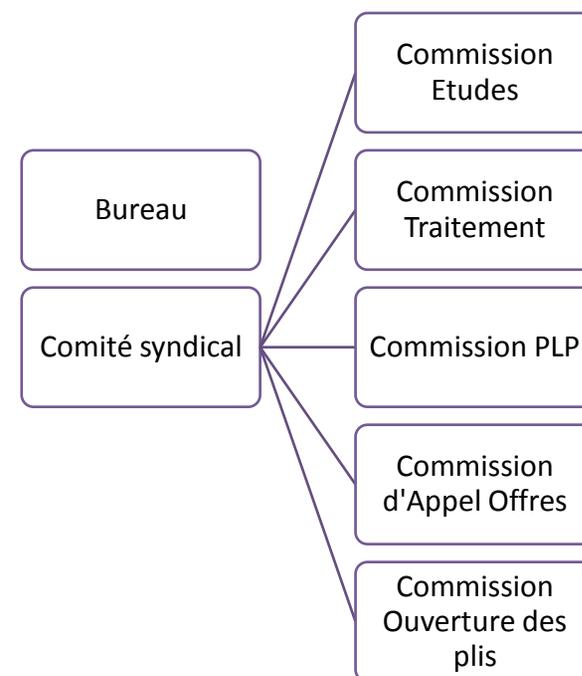
Le Président et les Vice-présidents mettent en œuvre la politique définie par le Comité Syndical.

Le Bureau prépare les réunions du Comité Syndical et peut recevoir la délégation d'une partie des compétences de celui-ci. Il est composé du Président, des Vice-présidents et de cinq délégués membres du Comité Syndical.

Le Comité Syndical est l'instance plénière du Syndicat au sein de laquelle toutes les décisions importantes sont prises (vote du budget, rédaction du règlement intérieur, modification des statuts, etc.). Le Comité Syndical se compose de 16 délégués élus parmi et par les conseils communautaires de chaque EPCI membre (1 membre / EPCI et 1 suppléant / délégué).



Communauté de communes	Délégués	Suppléants
<b>Argonne Meuse</b>	TESSIER Françoise* BERNARD Françoise*	PONSIGNON Christian COLLINET Guy
<b>Canton de Fresnes-en-Woëvre</b>	MOUSSA Dominique*	ADAM Mickaël
<b>Côtes de Meuse Woëvre</b>	PLANTEGENET Lionel	GRUNBLATT Jean-Paul
<b>De l'Aire à l'Argonne</b>	PILLEMENT Yves	CHAVRELLE Marcel
<b>Damvillers Spincourt</b>	SPINELLI Gilles* BOURTEMBOURG Luc	WATRIN Simon ANTOINE Jean-François
<b>Portes de Meuse</b>	STOLF Denis* MALAIZE Philippe	LEVET Xavier PIROIRD Thierry

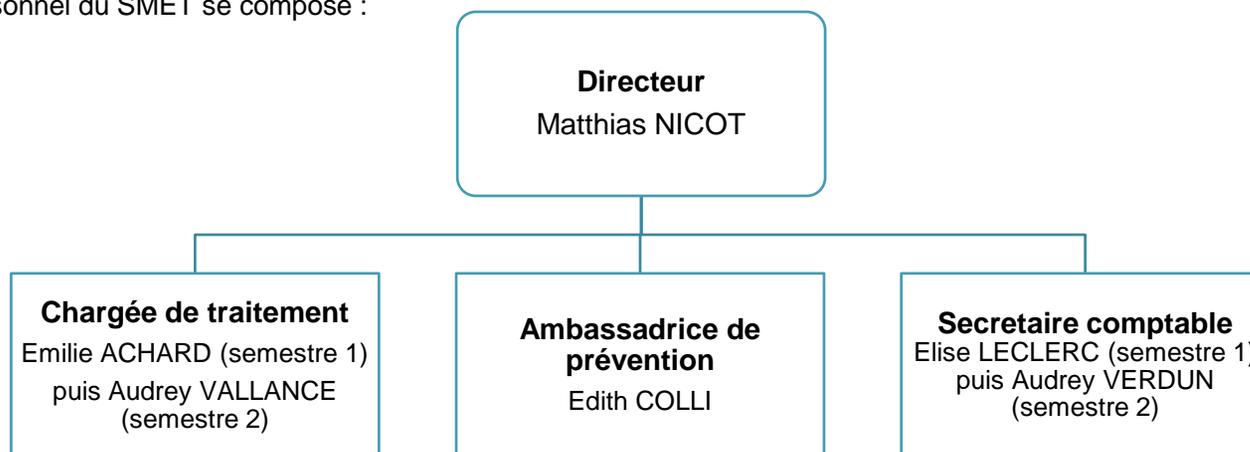


<b>Pays de Commercy</b>	BRUNO Patricia LEFEVRE Jérôme	MAZELIN François BRETON Natacha
<b>Pays d'Etain</b>	LETURC Michel*	GERARDY Philippe
<b>Pays de Montmédy</b>	GUILLAUME Pierre	LEONARD Claude
<b>Sammiellois</b>	FRANCOIS Michel*	HERNOT Roland
<b>Val de Meuse Voie Sacrée</b>	MINUTO David GILSON Bernard*	MAURER Christian BIENAIME Sylvain

\*membres du Bureau

## LE PERSONNEL

En 2017, le personnel du SMET se compose :



## LE FINANCEMENT

Le financement du SMET se base sur une participation des EPCI adhérents et sur une aide de l'ADEME pour le PLP.

### Financement compétence Etudes

- Participation des EPCI pour les frais d'administration générale = nombre d'habitants x cotisation fixée annuellement
- Participation des EPCI pour le recouvrement des frais d'étude, répartie en fonction du nombre d'habitants

### Financement compétence Traitement

- Participation des EPCI pour les frais généraux et frais d'administration générale = nombre d'habitants x cotisation fixée annuellement
- Participation des EPCI pour le recouvrement des frais de traitement (enlèvement, rotations, transport, transfert, traitement) calculée en fonction des tonnages traités

### Financement PLP

- Subvention ADEME
  - 1,50 € / hab. / an
  - 1,00 € / hab. / an au-delà du 30 000ème hab.

Pour disposer de la trésorerie nécessaire, le SMET effectue un appel de fonds trimestriel auprès des collectivités.

## ÉTUDES

### DES SOLUTIONS D'OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DES DÉCHÈTERIES

Depuis sa création, le SMET a pour volonté d'améliorer et d'optimiser le fonctionnement des déchetteries du territoire en mutualisant des contrats, en mettant en place de nouvelles filières. Pour aller plus loin dans la réflexion, une étude d'optimisation et de mutualisation des hauts de quai de déchetterie (gardiennage et zone d'accueil) a été menée sur 17 ex-Communautés de Communes en 2016.

#### Étude de mutualisation des hauts de quai de déchèterie

L'étude a été réalisée par AWIPLAN, SOVAMEUSE & OMNIS conseil. Elle concerne quatorze déchèteries.

##### Résultats

L'audit réglementaire a permis d'alimenter la réflexion des collectivités sur les optimisations nécessaires à la réfection et à l'amélioration des déchèteries.

Les résultats mettent en évidence des écarts financiers importants entre les déchèteries, des éléments conformes (éclairage, délimitation, moyens secours incendie,...) mais également des lacunes dans la sécurité (document unique, équipements de protection individuelle, formation des agents...), l'affichage (signalétique routière, panneau d'entrée,...) et les équipements (dispositifs anti-chute, local de stockage des déchets dangereux,...).

L'étude sur les déchetteries a permis de disposer :

- d'un audit réglementaire (92% des déchetteries non conformes)
- de solutions chiffrées par EPCI
- de solutions collectives chiffrées
- de données précises sur l'impact technique, financier et réglementaire
- d'une mutualisation des hauts de quais.

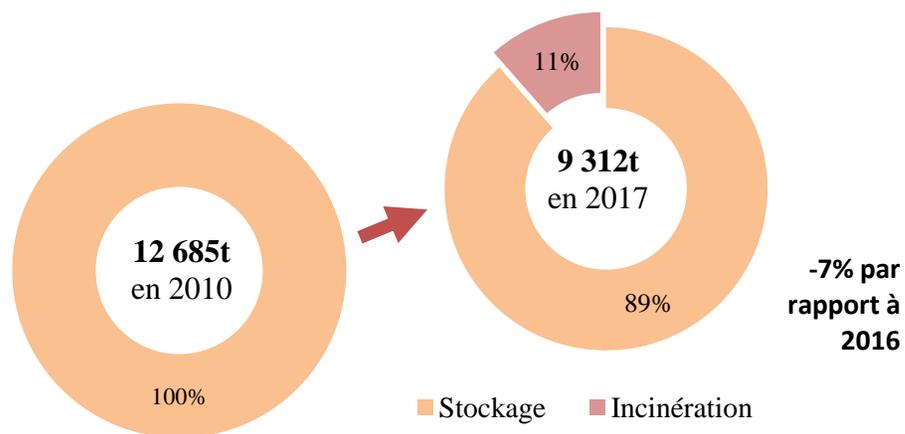
Une étude sur la réhabilitation d'un quai de transfert est prévue durant l'année 2018.



## LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES OMR

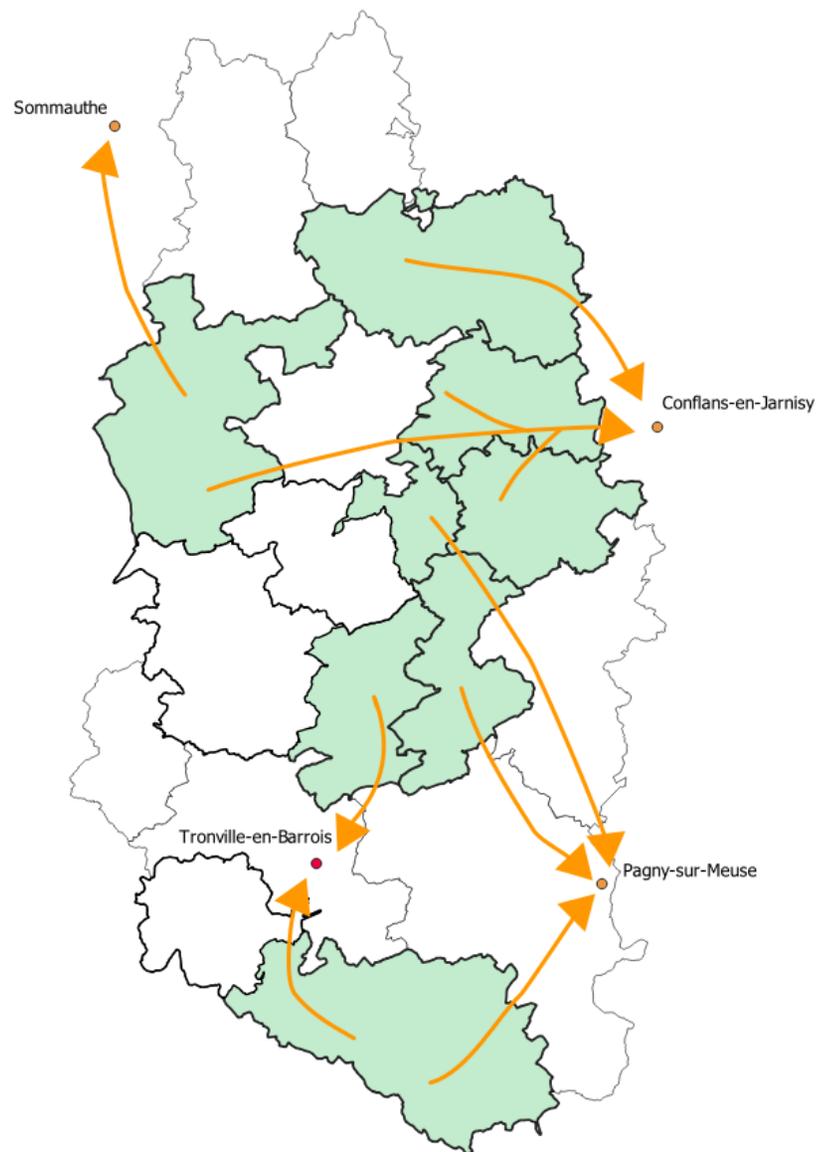
Le SMET gère le transport et le traitement des OMR car les contrats des collectivités ont été transférés par un avenant tripartite (collectivité/prestataire de traitement/SMET) au syndicat. Cette même procédure a été appliquée pour les recyclables secs et le bas de quai en déchetteries.

En 2018, tous les contrats seront renouvelés sur la base d'un marché commun.



181 kg d'OMR/hab/an

Le traitement des OMR représente un coût aidé de 19 € TTC/hab/an (est inclus l'aide de l'ADEME pour la prévention des déchets)



- ➔ Traitement des OMR vers
- Installation de Stockage (ISDND)
- Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM)

Nom de l'exploitant	Localisation	Tonnage traité en 2017	Montant annuel des prestations en K€ TTC
Suez	Sommauthe	754*	79
Barisien	Conflans-en-Jarnisy	4007	377
Suez	Pagny-sur-Meuse	3483*	296
Meuse énergie	Tronville-en-Barois	1068**	143

\* ISDND exploitée en mode bioréacteur avec + 75 % de valorisation énergétique du biogaz produit.

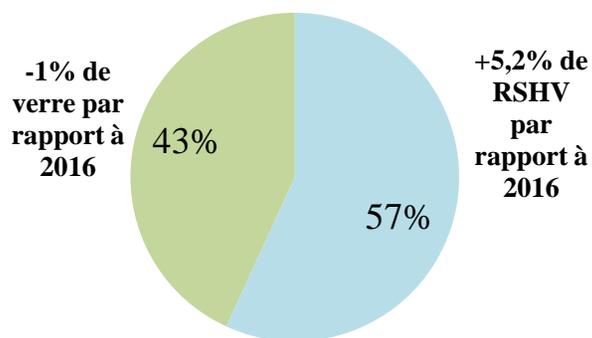
\*\* Incinération

## LA GESTION DES RECYCLABLES SECS

Le recyclage consiste à réintroduire un déchet directement dans le cycle de production dont il est issu en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

En 2017, 2 539 tonnes de RSHV ont été collectés puis amenés sur l'un des trois quais de transfert (identifiés sur la carte) afin de limiter les transports routiers.

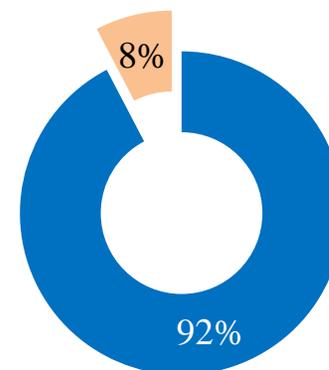
Le verre, quant à lui, est envoyé directement sur le site de Mineris à Saint-Menge (1927t en 2017).



-1% de verre par rapport à 2016

+5,2% de RSHV par rapport à 2016

■ Recyclables secs hors verre ■ Verre



■ Recyclage ■ Enfouissement

Nom de l'exploitant	Localisation	Tonnage traité en 2017	Montant annuel des prestations en K€ TTC
Suez	La-Chapelle-Saint-Luc	664	127
Suez	Epinal/Villers-la-Montagne	1875	467
Mineris	Saint Menge (88)	1927 (verre)	115

Quelque soit le type de collecte, le SMET respecte la norme AFNOR XP-X30-473 relative à l'échantillonnage amont des déchets recyclables en centre de tri.

En 2017, 88 caractérisations ont été effectuées, soit environ neuf par collectivité. Ces caractérisations contribuent à l'établissement de clés de répartition des tonnages de RSHV sortant du centre de tri.

Lors de ces caractérisations, des erreurs de tri récurrentes, également appelées refus de tri, ont été constatées.

Après la réalisation de l'opération de tri, on enregistre 371 tonnes de refus soit un taux de refus moyen de 15%.



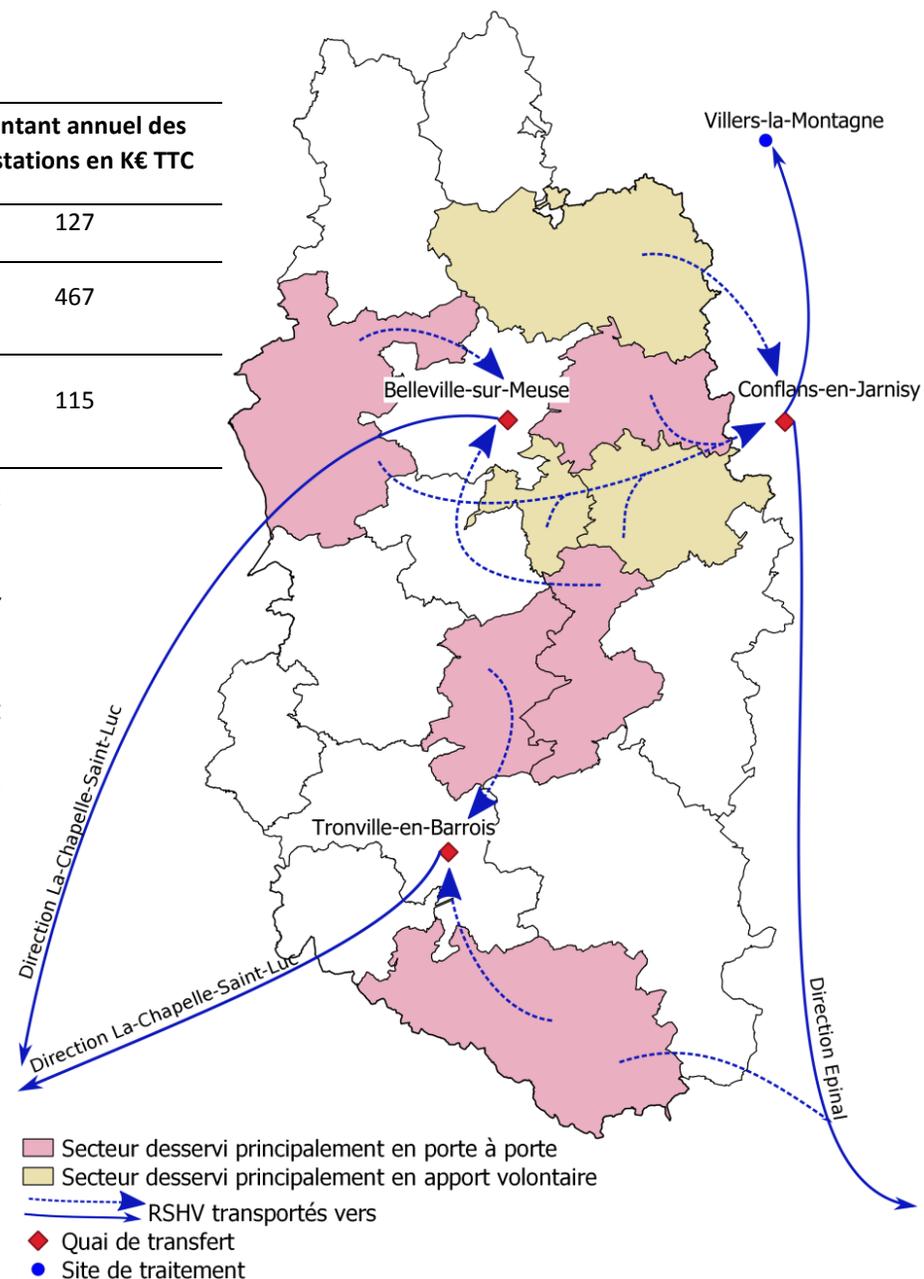
**49 kg de RSHV/hab/an**

**37 kg de verre/hab/an**

**7 kg de refus de tri/hab/an**

La vente des JRM a permis 117 K€ TTC de recette en 2017.

Le coût aidé de la collecte et du traitement des recyclables par le SMET est de 13€ TTC/hab/an.

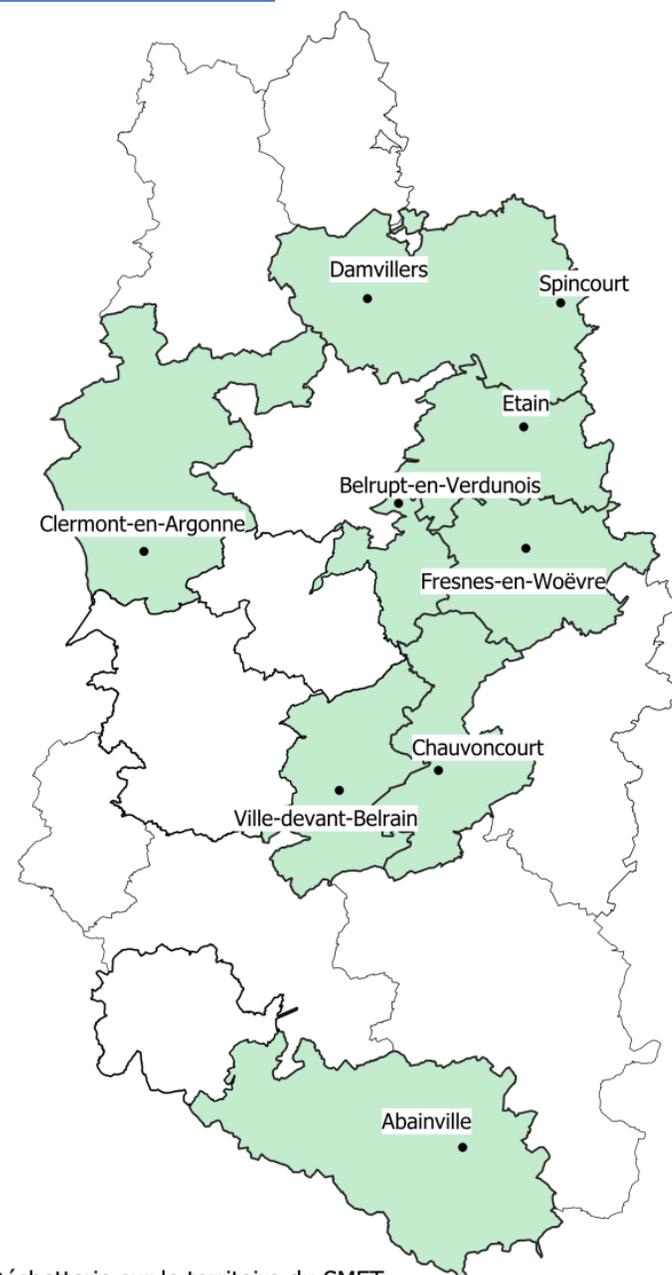
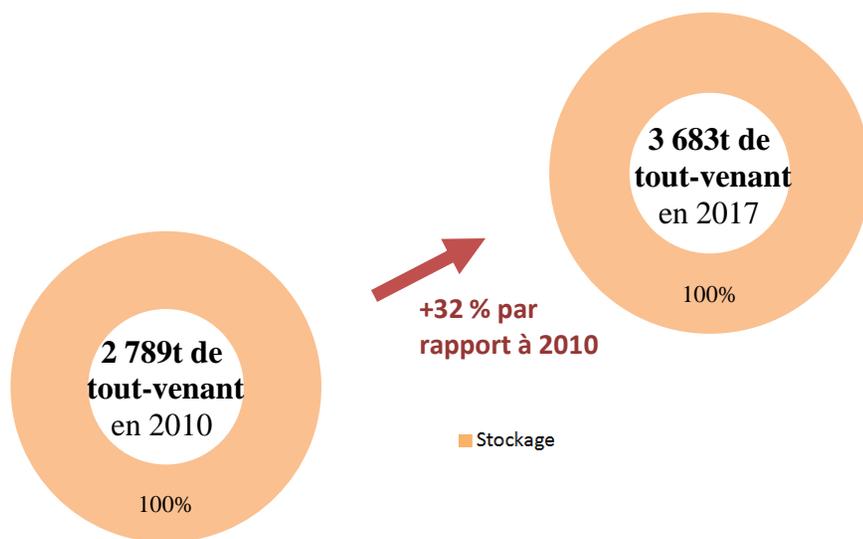


## LE RÉSEAU DES DÉCHETTERIES

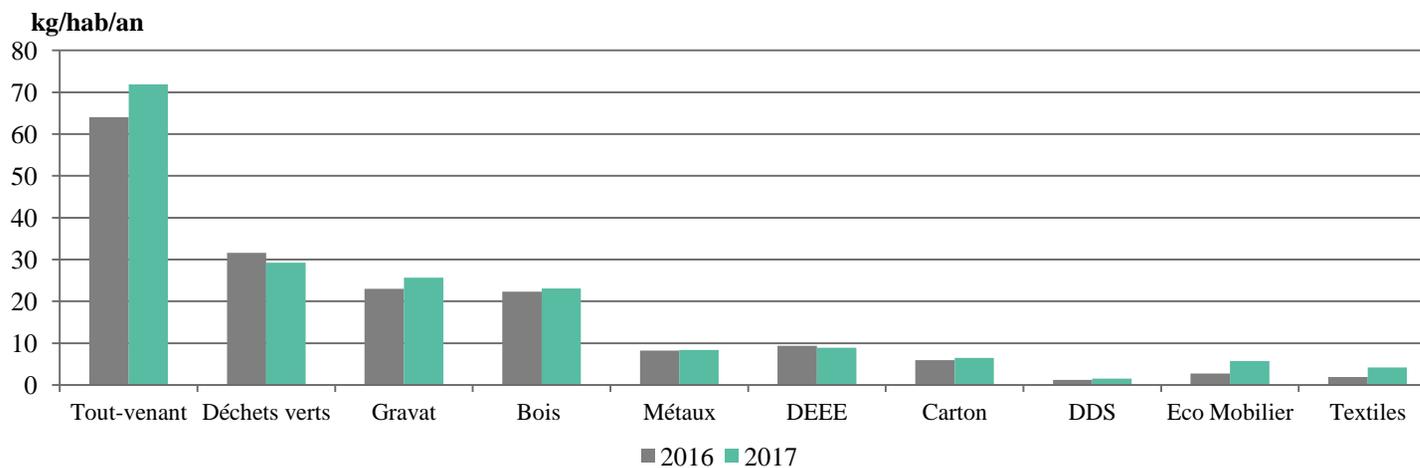
Toutes les déchetteries du SMET permettent le tri des DIB, déchets verts, gros cartons, gravats, déchets dangereux, batterie, bois (à l'exception de Clermont en Argonne), huiles moteur et huiles ménagères.

Une déchetterie se divise en deux parties qui sont les hauts de quai et les bas de quai :

Par haut de quai on entend le gardiennage et la zone d'accueil au public (rampe, circuit...). Quant au bas de quai, il concerne davantage la gestion des déchets, la partie généralement basse de la déchetterie où sont installées les bennes et les voies de circulation des camions de vidage. Ce secteur de la déchetterie est interdit au public.



Evolution des ratios en déchetterie entre 2016 et 2017



Cette année, les tonnages de tout-venant ont augmenté de 9% par rapport à 2016 (tonnages à 3374t).

## TRANSPORT ET TRAITEMENT HORS FILIÈRES REP

Tableau 1 Exutoires des bennes tout-venant

Nom de l'exploitant	Localisation	Tonnage du <u>tout-venant</u> traité en 2017	Montant annuel des prestations en K€ TTC	Traitement
Barisien	Conflans-en-Jarnisy (54)	2527	309	
Sita	Pagny-sur-meuse (55)	1156	138	Stockage
<b>Total</b>		<b>3683</b>	<b>447</b>	

Tableau 2 Exutoires des déchets verts

Nom de l'exploitant	Localisation	Tonnage des déchets verts traité en 2017	Montant annuel des prestations en K€ TTC	Traitement
Meuse compost	Gironville (77)	611	26	Valorisation matière
CETV	Seicheprey (54)	631	30	
Piquet	Beausite (55)	101	6	
Barisien	Conflans-en-Jarnisy (54)	154	9	
<b>Total</b>		<b>1497</b>	<b>71</b>	

Tableau 3 Exutoires des gravats

Nom de l'exploitant	Localisation	Tonnage des gravats traité en 2017	Montant annuel des prestations en K€ TTC	Traitement
Exutoire au sein de la collectivité		280	13	Valorisation matière
Tri Service Recyclage	Anderny (54)	380	4	
Sita	Belleville (55)	61	1	
Barisien	Conflans-en-Jarnisy (54)	74	2	
Eurovia	Erize Saint Dizier (55)	519	14	
<b>Total</b>		<b>1 314</b>	<b>34</b>	

Tableau 4 Exutoires du bois

Nom de l'exploitant	Localisation	Tonnage de <u>bois</u> traité en 2017	Montant annuel des prestations en K€ TTC	Traitement
Barisien	Conflans-en-Jarnisy (54)	1063	60	Valorisation énergétique et recyclage
Meuse compost	Gironville (77)	121	8	
<b>Total</b>		<b>1 184</b>	<b>68</b>	

Tableau 5 Exutoires des métaux

Nom de l'exploitant	Localisation	Tonnage de <u>métaux</u> traité en 2017	Montant annuel des prestations en K€ TTC	Traitement
GDE Métalifer	Aubange (Lux)	164	1	Recyclage
Del Francis	Chauvencourt (55)	120	0	
Poumarat	Chalaine (55)	48	0	
Foerst	Vaudoncourt (55)	58	3,8	
Bruhat	Vitry-le-François (51)	38	0	
<b>Total</b>		<b>428</b>	<b>4,8</b>	

Tableau 6 Exutoires du carton

Nom de l'exploitant	Localisation	Tonnage du <u>carton</u> traité en 2017	Montant annuel des prestations en K€ TTC	Traitement
Barisien	Conflans-en-Jarnisy (54)	163	31	Recyclage
Sita	Toul (54)	169	26	
<b>Total</b>		<b>332</b>	<b>57</b>	

## LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

Certains types de déchets sont concernés par les filières REP. C'est un dispositif qui implique directement les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits. Ils doivent alors financer ou organiser la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Généralement, ces producteurs choisissent de s'organiser collectivement dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics.

Le SMET reprend l'ensemble des conventions REP sur les EPCI adhérent à la compétence Traitement.

La reprise des filières REP par le SMET ne concerne toutefois pas les filières suivantes :

- Les DASRI par DASTri
- Les emballages par ADELPHÉ
- Les médicaments par Cyclamed
- Les papiers graphiques ménagers et assimilés par Eco-folio
- Les pneumatiques par Aliapur

Tableau 7 Récapitulatif des filières REP reprises par le SMET

Filière REP	Déchet concerné	Reprise de la filière par le SMET	Montant annuel des soutiens communication en K€ TTC
 COLLECTER · TRIER · RECYCLER	Ameublement	X	7,4
	DDS	X	1,6

**ESR**

Eco-systèmes, Corépil, Recylum

DEEE,  
Piles et lampes

X

0

**ECO TLC**

L'éco-organisme du textile • du linge • de la chaussure

Textiles

X

5,2

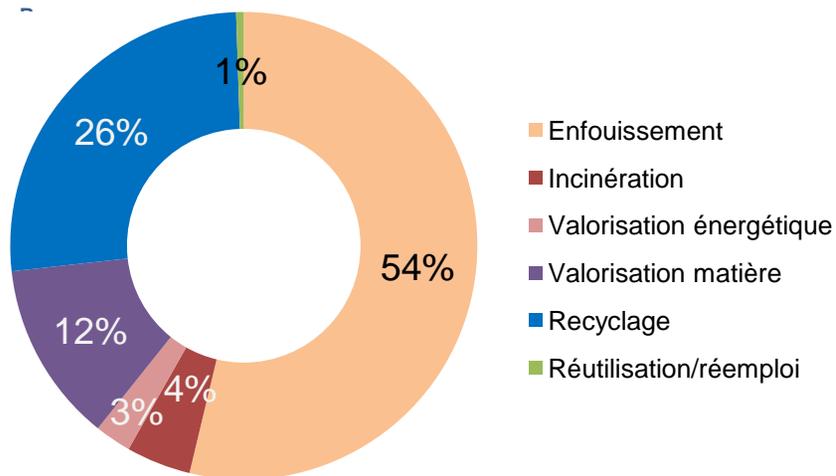
Tableau 8 Caractéristiques des déchetteries

Déchetterie	Damvillers	Spincourt	Etain	Fresnes en Woëvre	Chauvencourt	Belrupt en Verdunois	Ville devant Belrain	Clermont en Argonne	Abainville	Total
DDS, piles, lampes, néons, DEEE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	9
Mobilier	X	X	X		X		X	X	X	7
Pneu	X	X			X			X		4



## BILAN GLOBAL DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Ci-dessous les DMA en ratio par habitant en 2010 et 2017:



Différents types de traitement de DMA en 2017

Tableau 9 Récapitulatif des tonnages

	<b>2017</b>	<b>Tonnages</b>	<b>Dépenses en K€ TTC</b>	<b>Recettes en K€ TTC (vente + soutien)</b>	<b>Coût/tonne en €</b>
	<b>OMR</b>	9312	894		96
Recyclables	<b>RSHV</b>	2539	594	123	186
	<b>Verre</b>	1927	115		60
	<b>Tout-venant</b>	3683	447		121
Déchetterie	<b>Déchets verts</b>	1497	71		47
	<b>Gravats</b>	1314	34		26
	<b>Bois</b>	1184	68		57
	<b>DEEE</b>	456	33		72
	<b>Ferraille, batterie</b>	427	4,8	51	-108
	<b>Cartons</b>	332	57	18	117
	<b>Mobilier</b>	300		41,4	-138
	<b>DDS</b>	68	110	8,7	1489
	<b>Huiles ménagères</b>	6	0,3		50
	<b>Textiles</b>	216		5,2	-24

Tableau 10 Coût aidé par flux de déchets

	OMR	Verre	RSHV	Déchèteries	Encombrants	Textiles	Total
<b>Coût aidé HT (en K€)</b>	857	103	443	598	2,2	-5	<b>1998</b>
<b>Coût aidé HT (€/hab.)</b>	16,78	2,01	9,56	11,71	0,74	-0,10	<b>39,10</b>
<b>Coût aidé HT (€/tonne)</b>	92,05	53,24	196,09	75,24	69,69	-22,94	<b>85,92</b>

Ces données sont issues de la **matrice des coûts du SMET** validée en 2018 par le bureau d'études AWIPLAN. Le **coût complet** correspond à l'ensemble des charges sur l'année 2017. Le **coût aidé** est, quant à lui, le résultat de la différence entre le coût complet et les produits de l'année 2017.

Tableau 11 Coût complet par étape technique

		OMR	Verre	RSHV	Déchetteries	Encombrants	Textiles	Total (k€ HT)
Coût complet par étape technique	<b>Prévention</b>	66,6	2,5	4,1	33,6		0,2	<b>107,0</b>
	<b>Collecte</b>		104,2	165,8				<b>270,0</b>
	<b>Transit/transport</b>	12,2			259,4			<b>271,6</b>
	<b>Tri / conditionnement</b>			374,5	9,5			<b>384,0</b>
	<b>Compostage</b>				23,2			<b>23,2</b>
	<b>Valorisation matière-énergie</b>				30,2			<b>30,2</b>
	<b>Stockage de déchets non dangereux</b>	809,1			292,6	2,1		<b>1 103,8</b>
	<b>Gestion des inertes</b>				6,3			<b>6,3</b>
	<b>Enlèvement et traitement déchets dangereux</b>				100,2			<b>100,2</b>
<b>Total (coût complet k€ HT)</b>		<b>887,9</b>	<b>106,7</b>	<b>544,4</b>	<b>755,0</b>	<b>2,1</b>	<b>0,2</b>	<b>2 296,3</b>

## LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION

La prévention vise à éviter la production de déchets en se basant sur trois principes : mieux acheter (privilégier les produits d'occasion, peu emballés, rechargeables, etc.), mieux utiliser (respecter les doses prescrites) et moins jeter (donner ou vendre ce dont on ne se sert plus, composter, etc.).

C'est dans ce sens et avec le soutien de l'ADEME qu'une dizaine d'actions ont été déployées sur le territoire :

- distribution de stop-pubs,
- animations compostage pour le grand public,
- intervention en établissement scolaire (gaspillage alimentaire),
- éco-exemplarité des collectivités,
- promotion du guide « Réduire mes déchets, nourrir la Terre » auprès des enseignants,
- développement des sites de compostage en établissement, etc.

Toutes ces actions sont intégrées au Programme Local de Prévention des déchets initiés en 2013 pour le compte de 17 collectivités.

Le financement du PLP est réalisé par l'ADEME à partir d'un forfait à l'habitant (voir page 7).





Les guides composteurs (GC) sont des habitants du territoire formés au compostage et au paillage. La formation, gratuite, est dispensée dans un objectif de transmission du savoir. Les GC participent ensuite à des actions de sensibilisation pour le grand public.

Sur la photo de gauche, par exemple, une animation réalisée sur la place du marché de Saint-Mihiel par trois volontaires.

En 2017, **7 animations ont été réalisées** par des guides composteurs. Pas moins de 300 habitants ont été sensibilisés !

En 2017, le SMET, en partenariat avec les collectivités meusiennes, a organisé une 2<sup>nd</sup> **Journée Départementale des Guides Composteurs**, l'occasion pour la trentaine de volontaires d'échanger sur leurs actions.

Différents ateliers étaient proposés : découverte des extraits fermentés, le potager sur butte, récolter ses graines, etc.

Bonne humeur et convivialité étaient au rendez-vous !





Des réunions d'information ont été organisées pour mettre en avant les **avantages écologiques, économiques et pratiques des couches lavables** par rapport aux couches jetables.

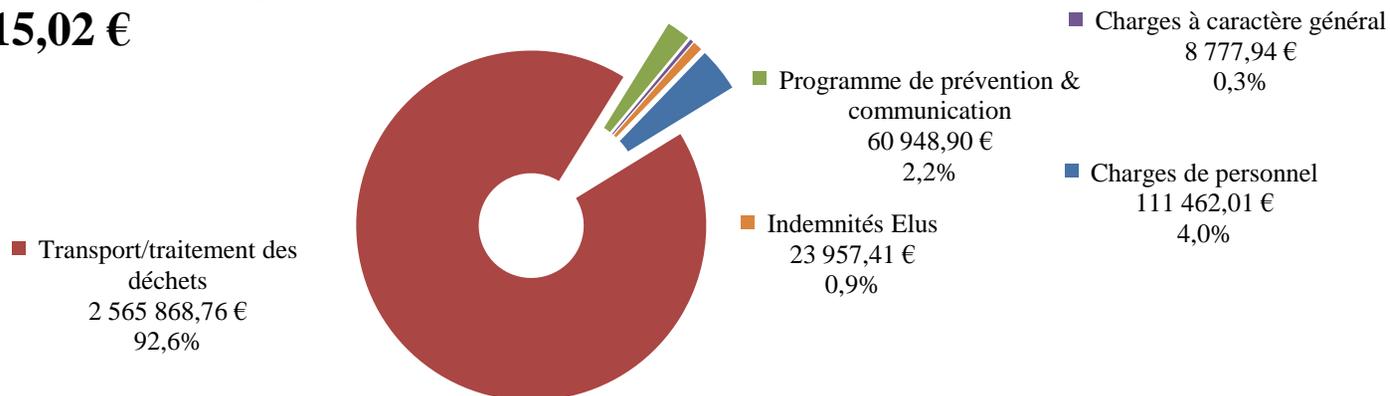
Ici, sur la photo, l'animation réalisée au RAM d'Étain en juin 2017 par notre partenaire A Portée de Plume.

En 2017, les dons d'une dizaine d'écoles ont permis **la collecte de 20kg d'instruments d'écriture** (stylos, feutres, surligneurs, etc.). Ces déchets ont été triés, broyés, puis transformés en petites billes ou paillettes pour permettre la création de nouveaux objets en plastique !

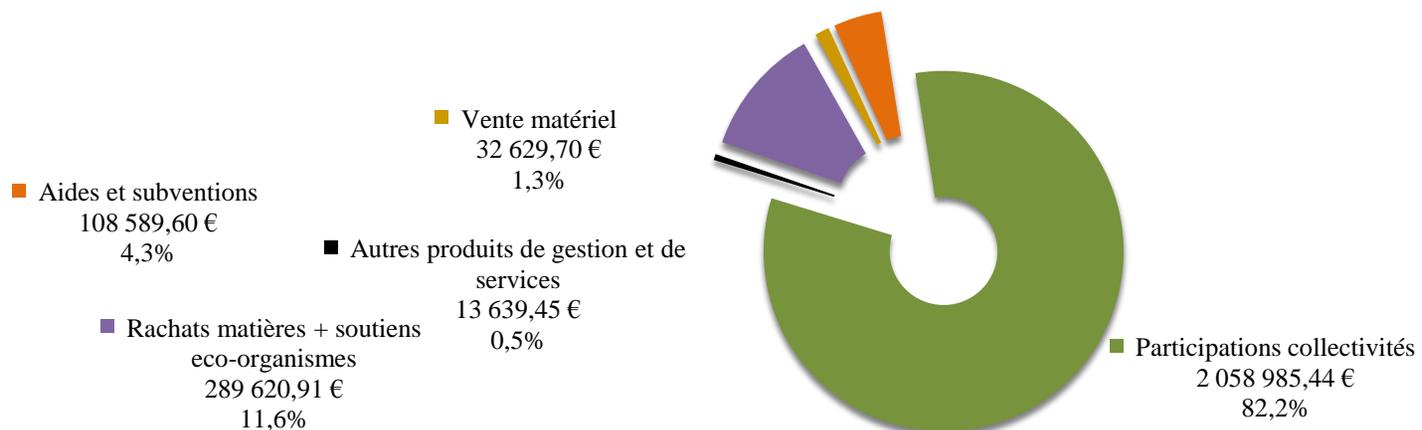


**LES ÉLÉMENTS FINANCIERS**

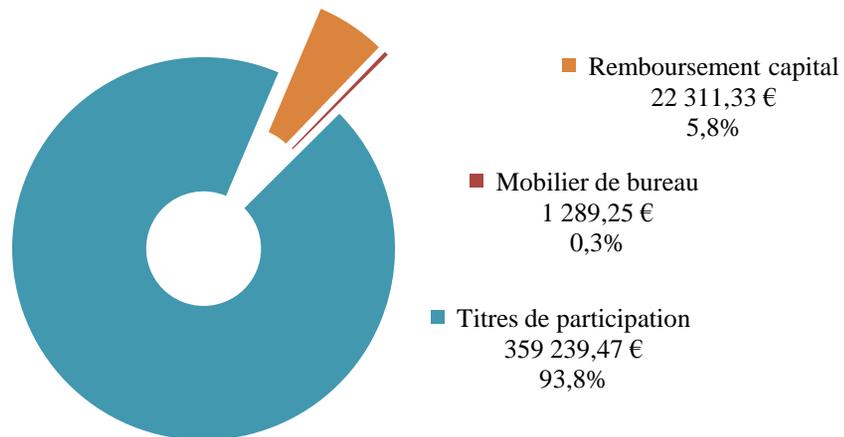
**Répartition des charges de fonctionnement :  
2 771 015,02 €**



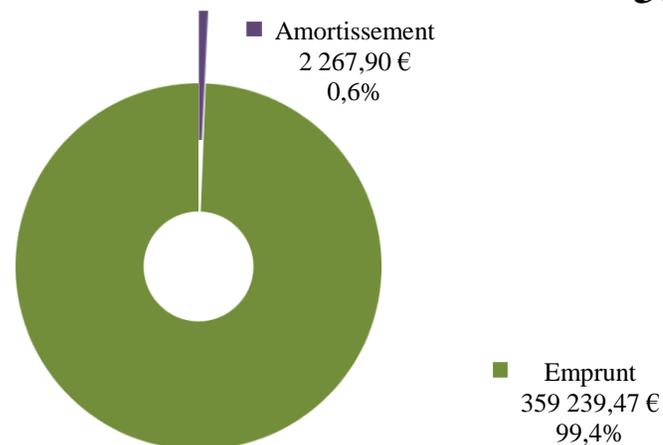
**Répartition des recettes de fonctionnement :  
2 503 465,10 €**



### Dépenses d'investissement : 382 840,05 €



### Recettes d'investissement : 361 507,37€



BILAN FINANCIER 2017

		Résultat par fonction			
		Administration Générale	PLP commun	Etudes	Traitement
<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>					
Total dépenses de fonctionnement	<b>2 771 015,02 €</b>	52 330,89 €	124 501,11 €	0,00 €	2 594 183,02 €
Total recettes de fonctionnement	<b>2 503 465,10 €</b>	28 910,48 €	142 918,14 €	10 353,41 €	2 321 283,07 €
Résultat de fonctionnement	<b>-267 549,92 €</b>	-23 420,41 €	18 417,03 €	10 353,41 €	-272 899,95 €
Résultat reporté	<b>343 357,79 €</b>	23 389,03 €	41 902,64 €	-8 652,18 €	286 718,20 €
Résultat cumulé de fonctionnement	<b>75 807,87 €</b>	-31,38 €	60 319,67 €	1 701,23 €	13 818,25 €

<b>Résultat de la section d'investissement</b>					
Résultat de l'exercice	<b>-21 332,68 €</b>	-908,79 €	1 887,44 €	0,00 €	-22 311,33 €
Résultat reporté	<b>1 248,87 €</b>	223,00 €	1 025,87 €	0,00 €	0,00 €
Résultat clôture	<b>-20 083,81 €</b>	-685,79 €	2 913,31 €	0,00 €	-22 311,33 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>55 724,06 €</b>	<b>-717,17 €</b>	<b>63 232,98 €</b>	<b>1 701,23 €</b>	<b>-8 493,08 €</b>

FOCUS SUR LES AIDES PUBLIQUES ET LES SOUTIENS REÇUS.

Subv ADEME - PLP	88 589,60 €
Subv ADEME - composteurs	20 000,00 €
Eco-organismes (subv. Communication + soutiens)	92 641,59 €

## LES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITÉS

Le financement du SMET Meuse est assuré par une participation financière des collectivités adhérentes. Cette participation est différente selon les compétences.

Pour la compétence « Études » :

Participation pour les frais d'administration générale : 0,0064 €/hab.

Participation des EPCI pour les frais d'étude (répartition au réelle suivant étude exécutée) : 0 €/hab

Pour la compétence « Traitement » :

Participation pour les frais généraux et frais d'administration générale : 1,17 €/hab.

Participation des EPCI aux frais de traitement : calculée en fonction des tonnages traités par collectivités.

Le financement du PLP commun est couvert par une subvention de l'ADEME Lorraine.

## LES MARCHÉS PUBLICS PASSÉS EN 2017

**Marchés de traitement des déchets ménagers et assimilés du 01.01.2018 au 31.12.2022, attributaires :**

Lots 1 : Transport et traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels

Lot 1-1 : transport, traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels sur le « centre Meuse » :  
SUEZ RV Nord Est

Lot 1-2 : transport, traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels sur le « sud Meuse » :  
SUEZ RV Nord Est

Lots 2 : Transport, tri et conditionnement des recyclables secs hors verre.

Lot 2-1 : Transport, tri et conditionnement des recyclables secs hors verre sur le « centre Meuse » :  
PAPREC réseau

Lot 2-2 : Transport, tri et conditionnement des recyclables secs hors verre sur le « sud Meuse » : SUEZ  
RV Nord Est

Lots 3 : Tri, conditionnement et valorisation des cartons de déchèterie

Lot 3-1 : Tri, conditionnement et valorisation des cartons de déchetterie sur le « centre Meuse » :  
PAPREC réseau

Lot 3-2 : Tri, conditionnement et valorisation des cartons de déchetterie sur le « sud Meuse » :  
PAPREC réseau

Lots 4 : Tri et valorisation du bois

Lot 4-1 : Tri et valorisation du bois sur le « centre Meuse » : BARISIEN

Lot 4-2 : Tri et valorisation du bois sur le « sud Meuse » : BARISIEN

**Marchés de collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés du 01.01.2018 au 31.12.2022. Marchés passés en groupement de commande avec les adhérents du SMET, les prestations comprennent :**

La collecte et le transport des déchets ménagers et assimilés résiduels et des recyclables secs hors verre (« marchés Communautés de Communes / SMET »)

Le transport du verre chez un repreneur agréé (« marché SMET »)

Le gardiennage de déchetteries (« marchés Communautés de Communes »)

L'enlèvement et le transport du tout-venant, des cartons, du bois et des gravats collectés en déchetteries (« marché SMET »)

L'enlèvement, le transport et le traitement des déchets dangereux collectés en déchetteries (« marché SMET »)

L'enlèvement, le transport et le traitement des déchets verts collectés en déchetteries (« marché SMET »)

L'enlèvement, le transport et le traitement des déchets métaux collectés en déchetteries (« marché SMET »)

**Attributaires :**

Lots 1 : Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés résiduels et des recyclables secs hors verre

## Rapport d'activité - 2017

Lot 1-1 : Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés résiduels et des recyclables secs hors verre sur le « centre Meuse » : ECO-DECHETS LORRAINE

Lot 1-2 : Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés résiduels et des recyclables secs hors verre sur le « sud Meuse » : SUEZ RV Nord Est

Lot 1-3 : Transport du verre chez un repreneur agréé : SAS CITRAVAL

Lot 2 : Gardiennage des déchèteries, enlèvement et transport du tout-venant, des cartons, du bois et des gravats collectés en déchetterie : SUEZ RV Nord Est

Lot 3-1 : Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux : SUEZ RV Nord Est

Lots 3-2 : Enlèvement, transport et traitement des déchets verts

Lot 3-2-1 : Enlèvement, transport et traitement des déchets verts sur une des déchetteries de la CC de la Haute Saulx et Perthois Val d'Ornois : MEUSE COMPOST

Lot 3-2-2 : Enlèvement, transport et traitement des déchets verts sur les déchetteries de la CC Entre Aire et Meuse – Triaucourt – Vaubécourt : EARL PIQUET - motif offre classée 4<sup>ième</sup>

Lot 3-2-3 : Enlèvement, transport et traitement des déchets verts sur la déchetterie du Sammiellois: MEUSE COMPOST

Lot 3-2-4 : Enlèvement, transport et traitement des déchets verts sur la déchetterie du territoire de Fresnes en Woëvre : CETV

Lot 3-2-5 : Chargement, enlèvement, transport et traitement des déchets verts sur la déchetterie du Pays d'Etain : CETV

Lot 3-2-6 : Enlèvement, transport et traitement des déchets verts sur les déchetteries de la CC Damvillers – Spincourt : SUEZ RV Nord Est

Lot 3-2-7 : Enlèvement, transport et traitement des déchets verts sur la déchetterie de la CC Argonne Meuse : SUEZ RV Nord Est

Lots 3-4 : Enlèvement, transport et traitement des métaux

Lot 3-4-1 : Enlèvement, transport et traitement des métaux sur une des déchetteries de la CC de la Haute Saulx et Perthois Val d'Ornois (Abainville) : SARL POUMARAT

Lot 3-4-2 : Enlèvement, transport et traitement des métaux sur les déchetteries de la CC Entre Aire et Meuse – Triaucourt – Vaubécourt : DEL FRANCIS SARL

Lot 3-4-3 : Enlèvement, transport et traitement des métaux sur la déchetterie du Sammiellois : DEL FRANCIS SARL

Lot 3-4-4 : Enlèvement, transport et traitement des métaux sur la déchetterie du territoire de Fresnes en Woèvre : DEL FRANCIS SARL

Lot 3-4-5 : Enlèvement, transport et traitement des métaux sur la déchetterie du Pays d'Etain : SUEZ RV Nord Est

Lot 3-4-6 : Enlèvement, transport des métaux sur les déchetteries de la CC Damvillers Spincourt : SNC FOERST.W

Lot 3-4-7 : Enlèvement, transport des métaux sur la déchetterie de la CC Val de Meuse – Voie Sacrée : DEL FRANCIS

Lots 3-3 : Chargement, enlèvement, transport des déchets inertes

Lot 3-3-1 : Chargement, enlèvement, transport des déchets inertes sur une des déchetteries de la CC de la Haute Saulx et Perthois Val d'Ornois (Abainville) : SARL TAS

Lot 3-3-2 : Enlèvement, transport et traitement des déchets inertes sur les déchetteries de la CC Entre Aire et Meuse – Triaucourt – Vaubécourt : SUEZ RV Nord Est

Lot 3-3-3 : Enlèvement, transport et traitement des déchets inertes sur la déchetterie du Sammiellois : SUEZ RV Nord Est

Lot 3-3-5 : Enlèvement, transport et traitement des déchets inertes sur la déchetterie de la CC Argonne Meuse : SUEZ RV Nord Est

Lot 4 : Fourniture de bennes amovibles pour équiper les bas de quai de déchetteries : CDAL

**Marché d'enlèvement, transport et traitement des déchets inertes sur la déchetterie du Pays d'Etain du 01.01.2018 au 31.12.2018, attributaires : TRI SERVICES RECYCLAGE**

## GLOSSAIRE

<b>SIGLE</b>	<b>SIGNIFICATION</b>		
<b>ADEME</b>	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	<b>AV</b>	Apport Volontaire
<b>CS</b>	Collecte Sélective	<b>CSR</b>	Combustibles Solides de Récupération
<b>DASRI</b>	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	<b>DDS (ou DDM)</b>	Déchets Diffus Spécifiques
<b>DEEE</b>	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	<b>DIB</b>	Déchets Industrielles Banals
<b>DIS</b>	Déchets Industriels Spéciaux	<b>DMA</b>	Déchets Ménagers et Assimilés
<b>GC</b>	Guides Composteurs	<b>ICPE</b>	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
<b>INDI</b>	Inventaire National des Déchets Industriels	<b>ISDD</b>	Installation de Stockage des Déchets Dangereux
<b>ISDND</b>	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux	<b>JRM</b>	Journaux-Revues-Magazines
<b>OMR</b>	Ordures Ménagères Résiduelles	<b>P.C.C.</b>	Papier Carton Complexé
<b>PAP</b>	Porte à Porte	<b>PAV</b>	Point d'Apport Volontaire
<b>PLP</b>	Programme Local de Prévention	<b>PPGDND</b>	Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
<b>PRPGDND</b>	Plan Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux	<b>REP</b>	Responsabilité Elargie Producteurs
<b>RS</b>	Redevance Spéciale	<b>RSHV</b>	Recyclables Secs Hors Verre
<b>TI</b>	Tarifcation Incitative	<b>TLC</b>	Textiles, Linges de maison et Chaussures
<b>TMB</b>	Tri Mécano-Biologique	<b>UIOM</b>	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères